



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
13 juillet 2009  
Français  
Original : anglais

**Pour information**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Deuxième session ordinaire de 2009**

14-16 septembre 2009

Point 7 de l'ordre du jour provisoire\*

### **Rapport sur l'utilisation des ressources ordinaires pour couvrir les dépassements de crédits relatifs aux projets terminés financés au moyen d'autres ressources**

#### *Résumé*

On trouvera dans le présent rapport un récapitulatif de l'excédent des dépenses sur les engagements concernant les projets terminés financés au moyen de ressources autres que les ressources de base, pour lesquels il n'a pas été reçu de fonds additionnels. Un montant de 3 835 512 dollars, prélevé sur les ressources ordinaires, servira à couvrir ce dépassement.

---

\* E/ICEF/2009/16.

## Considérations générales

1. Par sa décision 1988/11H (E/ICEF/1988/13), le Conseil d'administration a établi la politique suivante concernant l'excédent des dépenses sur les engagements :

Les dépenses liées à l'exécution des programmes financés à l'aide de fonds supplémentaires doivent rester dans les limites des fonds disponibles. Toutefois, en raison de fluctuations des taux de change ou d'autres hausses de prix sur lesquelles l'UNICEF n'a aucun pouvoir, les besoins financiers peuvent, en cours d'exécution, excéder les prévisions de dépenses initiales. En pareil cas, on demande au(x) donateur(s) de verser des fonds additionnels. En l'absence de nouvelles contributions, il est mis fin progressivement à l'exécution du projet et tout excédent de dépenses est imputé sur la masse commune des ressources. Le secrétariat fait rapport au Conseil d'administration sur tous les cas de ce genre, en indiquant les montants en dollars des États-Unis et les pays bénéficiaires concernés, et en expliquant les dépassements.

2. On trouvera au paragraphe 6 la ventilation, par zone ou pays de programme, de l'excédent des dépenses sur les engagements, qui s'élève à 3 835 512 dollars. L'allocation des ressources ordinaires à la couverture de ce dépassement permettra à l'UNICEF d'apurer les autres ressources jusqu'au 31 décembre 2007.

3. Sur les 3,8 millions de dollars, 2,3 millions ont trait aux programmes financés à l'aide des ressources ordinaires et 1,5 million aux opérations de secours d'urgence financées à l'aide d'autres ressources. Un montant de 2,8 millions de dollars est imputable aux contributions qui ont été réduites ou annulées ou dont la valeur a diminué entre la date de l'annonce et celle du paiement, en raison de fluctuations des taux de change; le reste, soit 1 million de dollars, est imputable à des hausses de prix sur lesquelles l'UNICEF n'a aucun pouvoir.

4. Conscient que la bonne gestion financière l'oblige à un emploi judicieux et économique des ressources fournies par ses donateurs, l'UNICEF veille à ce que sa politique, ses méthodes et ses systèmes de gestion financière contribuent à réduire au minimum le risque que ses dépenses excèdent ses engagements. Ces dernières années, l'organisation a communiqué clairement les responsabilités en matière d'exécution et de suivi et amélioré l'information financière. L'UNICEF fait tout son possible pour éviter que ses dépenses excèdent ses engagements et ne demande aux donateurs des fonds additionnels que lorsque les conditions aléatoires dans lesquelles il opère l'exigent. Il continuera de s'employer activement à réduire au minimum ces dépassements; néanmoins, comme l'a noté le Conseil d'administration, il existe des facteurs sur lesquels l'UNICEF n'a aucun contrôle et qui donnent lieu à ces dépassements.

5. Le présent rapport montre que l'UNICEF a fait ces dernières années des progrès en matière de gestion et de clôture des contributions au titre des autres ressources. La période entre l'expiration des contributions et l'établissement des comptes définitifs a été réduite au minimum.

6. Le tableau ci-après indique les ressources ordinaires nécessaires pour couvrir l'excédent des dépenses sur les engagements, à savoir 3 835 512 dollars, pour les 51 programmes suivants :

<i>Zone/pays bénéficiant de programmes ou recevant une assistance</i>	<i>Dépassement de crédits (en dollars des États-Unis)</i>
Afghanistan	12 632
Albanie	1 269
Angola	168 836
Bénin	16 503
Bosnie-Herzégovine	23 716
Brésil	6 984
Burundi	335 728
Cambodge	6 047
Cameroun	4 020
Colombie	1 441
Côte d'Ivoire	113 278
Djibouti	3 492
Érythrée	1 886
Éthiopie	42 412
Gabon	11 585
Guatemala	8 072
Guinée-Bissau	1 375
Haïti	3 922
Inde	357 140
Indonésie	3 910
Iraq	4 560
Kenya	527 752
Liban	14 878
Libéria	30 572
Madagascar	51 975
Malawi	344 672
Maldives	1 103
Mauritanie	1 072
Moldova	4 808
Mozambique	139 414
Myanmar	11 579
Nigéria	6 236
Ouganda	254 772
Pakistan	1 019
Pérou	2 325
Philippines	4 340
République démocratique du Congo	267 335
République populaire démocratique de Corée	87 315
Sénégal	7 583

---

<i>Zone/pays bénéficiant de programmes ou recevant une assistance</i>	<i>Dépassement de crédits (en dollars des États-Unis)</i>
Somalie	5 524
Soudan	75 367
Sri Lanka	53 520
Swaziland	21 067
Tadjikistan	5 305
Tchad	8 673
Yémen	2 366
Zimbabwe	43 484
Bureau des programmes d'urgence	392 478
Division des programmes	108 507
Bureau régional pour l'Europe centrale et orientale et la Communauté d'États indépendants	184 259
Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale	47 404
<b>Total</b>	<b>3 835 512</b>

---